

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Shabbat Nasso, 14 Sivane 5783

« HaShem parla à Moshé en ces termes : parle à Aharon et à ses fils en disant : ainsi bénirez-vous les Enfants d'Israël en disant :

Que D-ieu te bénisse et te protège.

Que D-ieu éclaire sa face pour toi, et te soit bienveillant

Que D-ieu lève sa face vers toi et t'accorde la paix.

Qu'ils placent mon nom sur les Enfants d'Israël et je les bénirai ».

Parmi les nombreux sujets abordés par la paracha de Nasso que nous lisons cette semaine, la bénédiction sacerdotale occupe une place centrale. À ce sujet, nos Maîtres insistent sur le fait que les Cohanim ne détiennent aucun pouvoir d'accorder ou de retenir une bénédiction. D-ieu seul en a le pouvoir ultime. Les bénédictions lui appartiennent, et c'est pour cette raison que le dernier verset de ce passage se termine par : « qu'ils placent mon nom sur les Enfants d'Israël et je les bénirai ».

Malgré la destruction du Temple de Jérusalem, les sages ont instauré la récitation de la bénédiction sacerdotale tous les matins au cours de l'office quotidien de Sha'harit.

Avant de débiter, les prêtres ont l'obligation de réciter la bénédiction suivante : « Tu es source de bénédictions, HaShem notre D-ieu, roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par la sainteté d'Aharon et nous a ordonné de bénir ton peuple Israël avec amour ».

Nos commentateurs s'interrogent sur les deux derniers mots de la bénédiction. Ils se demandent quelle est la source qui impose aux Cohanim de bénir le peuple avec amour. A priori, cela n'est pas inclus dans le texte de référence donné par la Torah.

La formulation de cette bénédiction est rapportée dans le Talmud (traité Sotah) et se retrouve codifiée dans le Choulkhan Aroukh.

Ce devoir de bénir avec amour pousse le Maguen Avraham à préciser que s'il arrive que les fidèles n'aient pas le Cohen ou que le Cohen n'aime pas l'un des fidèles, il ne devra pas participer à la bénédiction sacerdotale.

Cela peut sembler logique et naturel. Comment offrir une bénédiction si l'on ressent de l'aversion et de la répulsion à l'égard d'un individu ?

Dans son commentaire sur la parasha, RaShI nous fait remarquer que nous trouvons dans ce passage de la Torah, un mot répété à deux reprises. Il s'agit du verbe « dire ». En effet, il est écrit : parle à Aharon et à ses fils en disant. Ainsi bénirez-vous les Enfants d'Israël en disant ».

D'après le Or Ha'Haïm, cette redondance s'explique de la façon suivante. Moshé a reçu l'ordre de transmettre ce commandement au Cohanim de sa génération, et eux, de leur côté, ont reçu l'ordre de le transmettre à leur tour à toutes les générations futures, afin que cette bénédiction sacerdotale soit toujours prononcée par les Cohanim.

Le commentaire de RaShI diverge sur ce point. Pour lui, la redondance s'interprète de la manière suivante. Les Cohanim doivent bénir le peuple d'Israël avec un maximum de concentration, sans empressement ni précipitation. Ils devront le faire avec ferveur et de tout leur cœur. Même si cette bénédiction se récite quotidiennement, ils ne devront pas le faire de manière routinière. L'accoutumance retire toute la puissance de cette bénédiction.

Dans son commentaire sur le Talmud, le Maharcha écrit : « l'officiance d'une bénédiction dépend exclusivement de la concentration et de la ferveur de celui qui la récite. Les Cohanim auront donc l'obligation de réciter ce texte de la plus belle des manières en l'honneur du peuple d'Israël. Cette volonté positive et cet élan vers le peuple émanent directement d'un sentiment d'amour qui devrait les accompagner durant la récitation de la bénédiction ».

C'est pour cette raison que la formulation retenue avant la récitation de la bénédiction sacerdotale est : « Qui nous a sanctifiés par la sainteté d'Aharon et qui nous a ordonné de bénir ton peuple avec amour ».

